

ACA-Europe : Leitmotiv de la présidence hellénique

Le juge administratif face à des défis actuels : Ce titre, dont le contenu est analysé par la suite, résume le Leitmotiv de la présidence hellénique de l'ACA-Europe, pendant la période 2025-2027.

Nos sociétés sur l'échelle mondiale sont confrontées à des nouveaux défis qui sont, notamment, en rapport avec les répercussions des activités humaines sur le climat et l'environnement, les évolutions technologiques, les inégalités économiques et sociales, la gestion des finances publiques et l'efficacité de l'action des autorités publiques. Ces défis se manifestent aujourd'hui dans des conditions toutes particulières, surtout sur le plan géopolitique, dans le monde et dans l'Europe.

Les tribunaux administratifs, et par excellence les Hautes Juridictions Administratives en raison de leur poids institutionnel, sont appelés à résoudre des litiges qui ont pour origine l'action ou l'inertie des autorités publiques, des litiges qui souvent mettent en lumière l'intensité des défis susmentionnés ; le juge se trouve alors face à de nouvelles questions et de dilemmes lors de l'exercice de sa fonction juridictionnelle. Entre autres, apparaissent les questions suivantes :

1. Est-ce que les outils et les méthodes traditionnelles dont dispose le juge administratif quant:
a) aux conditions d'accès du justiciable et à la procédure du déroulement du procès, b) à l'interprétation et l'application des règles de fond dans les matières en cause, c) à l'étendue et l'intensité du contrôle de légalité des actes et des omissions administratives, d) à la vérification de l'application effective des décisions rendues par les tribunaux et du respect de l'autorité de la chose jugée, restent toujours adéquats et suffisants pour assurer une protection juridictionnelle effective dans le contentieux en rapport avec les nouveaux défis ?
2. Est-ce qu'on peut détecter des variations ou des ruptures dans les modalités traditionnelles du contrôle juridictionnel ?
3. Quelles seraient les nouvelles tendances qui se dessinent ?
4. Les éventuels ajustements de la fonction juridictionnelle à des réalité nouvelles sont-ils visibles ?
5. Comment pourrait-on déceler les modifications latentes ?
6. Quelles conclusions pouvons-nous tirer d'une telle investigation des changements ?



La problématique relative à ces questions, axée sur les ordres juridiques nationaux et européen, constitue le Leitmotiv des séminaires qui seront organisés au cours de la présidence hellénique. Nous vous proposons d'organiser les séminaires autour des axes thématiques suivants, qui serviront de point de départ pour formuler notre questionnement, développer notre dialogue et chercher, si possible, des réponses aux questions énoncées ci-dessus :

1. Les défis environnementaux, en particulier la crise climatique, ainsi que la forte croissance du tourisme dans les zones urbaines et extra-urbaines ;
2. Les défis technologiques, axés sur l'introduction de la technologie numérique et de l'intelligence artificielle dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration et de la justice administrative ;
3. Les défis socio-économiques, axés sur la migration et les flux de réfugiés vers l'Europe ;
4. Défis financiers, axés sur la répartition et la collecte des charges fiscales, l'efficacité des contrôles et l'élargissement de la coopération entre les États sur des questions afférentes ;
5. Les nouvelles formes d'organisation de l'administration publique, le financement des structures administratives et le recrutement au service public, ainsi que la délégation de tâches administratives ou éventuellement juridictionnelles à des personnes privées ;
6. Enfin, la redéfinition des modalités et des limites du contrôle juridictionnel, notamment par rapport aux litiges de nature très technique, dans la mesure où ils sont liés aux défis susmentionnés.

Il est proposé que les séminaires relatifs aux axes thématiques 1, 3 et 6 se tiennent en Grèce, et plus précisément à Athènes (novembre 2025), à Rhodes (printemps 2026) et à Thessalonique (mai - juin 2027) et les trois autres (axes thématiques 2, 4 et 5) en Allemagne, en Italie et en Pologne, qui, en coopération avec la présidence grecque, choisiront d'organiser l'un des trois dans chaque pays, aux dates qu'ils jugeront appropriées en février 2026, en automne 2026 et au printemps 2027.

Le contenu précis de chaque séminaire, basé sur le Leitmotiv ci-dessus, sera précisé dans les questionnaires qui seront élaborés à cet effet.

